



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: MM/02/14/0004

Vu l'Arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;
Vu l'Arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;
Vu l'Arrêté N° 2007/3475/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de L'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Le Diplôme de Licence (Premier Cycle LMD)

est décerné à Kaba KEITA, Matricule: 107020037

Né(e) en 1976 à Conakry (Guinée), de Djimé et de Houssainatou DIALLO. Nationalité: Guinéenne

Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de : Licence Droit

Spécialité: Bloc Administration avec la Mention Bien

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de Licencié en Droit.

Le Chef Service Scolarité



Sory SOW



Conakry, le 22 mai 2014

Le Directeur Général

[Signature]

Pr Mamadou Saliou DIALLO

Institut Supérieur de Technologie de Mamou
Copie Certifiée Conforme à l'Original
Mamou, le: 07/04/2003
DGA / Etudes